

Conventions tripartites de mécénat entre la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, la Ville de Besançon et le Festival International de Musique, l'Association «Les Amis du Cylindre», le Théâtre Musical

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Dans le cadre de la convention de délégation de service public du 22 juillet 2009, la Ville de Besançon et la Société Thermale et Touristique de la Mouillère (Casino de Besançon) se sont entendues pour que cette dernière apporte au titre de son mécénat un soutien à la vie culturelle bisontine.

La STTM souhaite ainsi soutenir par des financements des manifestations artistiques et culturelles de qualité telles que celles proposées par le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté, l'Association des Amis du Cylindre, le Théâtre Musical.

La STTM prête dès lors au titre de 2010 son concours aux programmations suivantes :

- Festival International de Musique à hauteur de 60 000 €,
- Théâtre musical -Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux- à hauteur de 68 000 €,
- Les «Amis du Cylindre» à hauteur de 78 000 €.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions matérialisant les actions de mécénat susvisées.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.